



## ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### Le Maire de la Commune de Ploumagoar

#### Arrêté n°2025-122

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants ;

**Vu** le code de la route et notamment les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

**Vu** les travaux à réaliser par l'entreprise Constructel, sise 3 rue des Cruchets – ZA de la Barricade à Plerneuf concernant des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue Antoine Mazier, rue Henri Avril, rue André Lorgeré, Rue Robert Le Tiec sur le territoire de la commune de Ploumagoar.

**Considérant que** par mesures de sécurité, il importe de réglementer la circulation sur les parties concernées par les travaux.

### ARRETE

#### Article 1 :

En raison d'un possible rétrécissement de la voie, la circulation de tous les véhicules à moteur pourra être alternée sur une voie par feux tricolores à compter du 29 septembre 2025 pour une durée de 15 jours rue Antoine Mazier, rue Henri Avril, Rue André Lorgeré et rue Robert Le Tiec. Le stationnement sera interdit au droit des chantiers pendant la durée des travaux.

#### Article 2 :

L'entreprise Constructel assurera et mettra en place la signalisation réglementaire pendant toute la durée du chantier, dont ampliation sera opposée aux origines du chantier.

#### Article 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### Article 4 :

Madame la Directrice Générale des services de mairie de Ploumagoar, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Guingamp, Monsieur le Policier Municipal, l'entreprise Constructel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Ploumagoar, le 26 septembre 2025

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.

